

Prix de la poudre à levure doublé en deux jours.

BUREAU DE L'AUDITEUR, OTTAWA, 7 décembre 1899.

MONSIEUR,—La pièce justificative du Yukon n° 1216, est pour provisions fournies surtout durant septembre et octobre 1898. Je remarque que, jusqu'au 22 septembre, la poudre à levure est portée à 75 cents la livre, tandis que les 1er et 5 octobre, elle est portée à \$1.50 la livre. Comme il n'y a pas eu d'augmentation correspondante dans les prix des autres articles durant cette période, je crois que nous devrions avoir une explication du fait que le prix de la poudre à levure a doublé en un si court espace de temps.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

Au Contrôleur, G. à C. du N.-O.

J. L. McDOUGALL, A. G.

Escomptes sur comptes rendus par G. Apple, non uniformément alloués.

BUREAU DE L'AUDITEUR, OTTAWA, 8 décembre 1899.

MONSIEUR,—Les pièces justificatives suivantes sont pour fournitures et approvisionnements achetés par la Gendarmerie à Cheval de Geo. Apple, de Dawson :—

Pièce justificative n° 1748—Montant du compte.....	\$351 75
“ 1749— “	11 50
“ 1750— “	8 50
“ 2211— “	20 00
“ 2919— “	907 75
“ 2920— “	903 00
“ 2021— “	575 20

Sur les trois dernières, savoir : les nos 2919, 2920 et 2921, un escompte de 15 pour 100 a été alloué lors du règlement, mais nul escompte ne semble avoir été alloué sur les quatre premières. J'aimerais à avoir une explication de cette circonstance.

Je trouve aussi dans la pièce justificative n° 1749 un item de \$8 pour 16 livres de zinc acheté le 6 mars pour le palais de justice ; dans la pièce justificative 2211 il y a un item semblable, daté le 5 mars, aussi pour le palais de justice. N'est-il pas possible que ces deux entrées soient pour le même achat ?

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

Au Contrôleur, G. à C. du N.-O.

J. L. McDOUGALL, A. G.

Crédit de \$25,000 pour chaloupes à vapeur, devant être dépensé par le bureau de la gendarmerie à cheval.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, OTTAWA, 21 août 1899.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous envoyer sous ce pli copie d'une lettre reçue du contrôleur de la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, au sujet du crédit de \$25,000 dans les estimations de l'année dernière, sous le titre de “Gouvernement Provisoire du district de Yukon, achat et équipement d'un bateau à vapeur, et d'une ou deux chaloupes, pour l'usage des fonctionnaires du gouvernement de ce district.”

M. White demande que je vous écrive pour vous suggérer d'accepter ses requêtes pour les paiements imputables sur ce crédit particulier, et à ce sujet, je dois dire qu'autant que je sache, ce crédit avait pour but le paiement des chaloupes, etc., achetées par M. White, en sa qualité de contrôleur de la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest. L'item ne paraît pas être pour d'autres services requis par ce ministère.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

A l'Auditeur général.

JAMES A. SMART, S. M. I.

GENDARMERIE À CHEVAL DU NORD-OUEST, OTTAWA, 17 août 1899.

MONSIEUR,—Durant la session de 1898, une somme de \$25,000 a été votée pour l'achat et l'équipement d'un bateau à vapeur et d'une ou plusieurs chaloupes pour l'usage des fonctionnaires du gouvernement dans le territoire du Yukon.